

Intervention de Monsieur DJIBRIL DJAMA ELABE
Conseiller technique
Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
République de Djibouti

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Il m'est particulièrement agréable aujourd'hui d'annoncer que la République de Djibouti a été déclaré le 29 janvier 2004 ``pays sans mines `` ou ``MINE SAFE`` par le Ministère de la Défense Nationale à l'issue du programme national de déminage réalisé avec le concours de la Coopération militaire française(F.F.D.J) et des Etats Unis.

Qu'il me soit permit de leur exprimer ici notre gratitude.

Les actions de déminage humanitaire, menées par le Centre National de déminage avec l'assistance technique de nos partenaires, ont pu bénéficier d'un transfert de savoir-faire de qualité tant dans le domaine de la formation des personnels que dans celui de la mise en œuvre d'équipement performant.

L'accomplissement de ce programme national de déminage a permis de restaurer la sécurité et la stabilité indispensable à la réhabilitation et au développement socio-économique des régions affectées par le fléau des mines.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La République de Djibouti qui oeuvre pour l'universalisation de la Convention d'Ottawa dans la sous région et au sein de son organisation I.G.A.D est prête à partager son expérience et à mettre à la disposition des pays voisins le savoir-faire acquis.

Pour conclure je voudrais mentionner ici qu'un atelier national sur la Convention d'Ottawa et l'action contre les mines antipersonnel a été organisé les 4 et 5 février par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale en association avec l'O.N.G ASSOVIM avec le soutien du Canada. Outre les instances et les organismes nationaux concernés, ont pris part à ce séminaire des représentants du Canada, de la France,des Etats-Unis, de l'Union Européenne, de l'I.G.A.D, du P.N.U.D et du C I C R